



Transfert actions vers pea pour échapper a l'imposition

Par **nemo**, le **30/09/2008** à **23:44**

Bonjour

Salarié d'une PME depuis de nombreuses années, j'ai pu en acheter des actions. Ces actions étaient détenues en mon nom par ma société et étaient revalorisées annuellement.

Apprenant la vente probable de l'entreprise à un grand groupe pour l'été 2008, avec en perspective une plus value interessante, j'ai transferé en début d'année mes actions (valeur > à 25000 euros) sur mon PEA (qui a plus de 8 ans), afin d'échapper à l'imposition sur la plus value de 18%.

Maintenant que la vente à eu lieu je souhaite sortir l'argent du PEA.

L'administration fiscale risque-t-elle de me reprocher d'avoir voulu echapper à la fiscalité lors de la déclaration

des revenus 2008? N'est ce pas, en quelque sorte un délit d'initié?

Merci d'avance pour vos réponses.